

Modernisation TIP

OP - P240S Principes utilisateur

Version 2.1

2004-06-29





Table des matières

1.	Principes généraux d'échanges	4
	1.1 Être connecté à un réseau privé (RTSS) ou Internet	4
	1.2 Être inscrit aux services en ligne	4
	1.3 Disponibilité du système d'échange	4
	1.4 Posséder un ou plusieurs identifiant machine et un mot de passe pour les échanges	
	automatisés	
	1.5 Utilisation des structures de documents publiées par la RAMQ	
	1.6 Validations	
	1.7 Accusé de réception	
	1.9 Fichiers demandés à la RAMQ	
	1.10Liberté dans l'utilisation des services offerts	
	1.11Messages d'erreurs fonctionnelles	
	1.12Messages d'erreur (informatique)	
2.	Principes généraux pour le suivi des échanges	
	2.1 Posséder un fureteur pour l'accès au site Web	
	2.2 Annulation d'une transmission avant 18h00	
	2.3 Demande de retransmission d'un fichier	7
3.	Principes généraux pour la migration des agences	8
	3.1 Une agence peut utiliser un seul système de transmission	
	3.2 Auto inscription à partir de l'identifiant et mot de passe	8
4.	Scénarios d'utilisation	9
	4.1 «Envoyer un lot de fichiers de demandes de paiement »	9
	4.2 «Demander un lot de fichiers d'erreurs»	
	4.3 «Demander un lot de fichiers d'états de compte»	
	4.4 «Générer un identifiant machine»	
	4.5 «Renouveler le mot de passe d'un identifiant machine»	
	4.6 «Tous les scénarios»	
5.	Structure d'un message d'envoi de demandes de paiement	18
	5.1 En-tête du message («Header»)	18
	5.2 Corps du message («Body»)	18
6.	Structure d'un message de demande d'envoi de fichier d'erreurs ou d'états de compte	
	6.1 En-tête du message («Header»)	
	6.2 Corps du message («Body»)	19



Conception

Rôle	Nom(s)
Responsable:	Marc-Donald Gagné
Équipe de travail :	RAMQ
Réviseur(s):	

Historique des modifications

Version (état)	Auteur	Description de la modification	Date
0.1 (ébauche)	Marc-Donald Gagné	Ébauche initiale	2003-09-29
1.0	Marc-Donald Gagné	Version officielle	2003-10-02
2.0	Marc-Donald Gagné	Ajout des services : Générer i'identifiant machine, Activer ID machine	2004-02-10
2.1	Fabrice Désiles	Messages d'erreur (informatique)	2004-06-29

Modifié le : 2004-06-29 Page 3 sur 19



1. Principes généraux d'échanges

1.1 Être connecté à un réseau privé (RTSS) ou Internet

Pour communiquer avec la Régie de l'Assurance Maladie du Québec, les agences doivent posséder un lien réseau que ce soit via le RTSS ou Internet.

1.2 Être inscrit aux services en ligne

Les agences doivent être inscrites aux services en ligne pour pouvoir transmettre les lots de fichiers de demandes de paiement, effectuer les demandes de fichiers d'états de compte. Lors de l'inscription, les agences reçoivent leur identifiant utilisateur et mot de passe pour accéder aux services en ligne.

1.3 Disponibilité du système d'échange

Les services seront disponibles de 7h00 à 22h00 pour les échanges de fichiers.

1.4 Posséder un ou plusieurs identifiant machine et un mot de passe pour les échanges automatisés.

Chaque agence possède un identifiant machine et mot de passe pour transférer avec la Régie d'Assurance Maladie du Québec. Celui-ci lui est attribué et transmis par la RAMQ lors de son premier échange automatisé. La RAMQ assume qu'il existe un identifiant machine par ordinateur. Une agence peut ainsi posséder plusieurs identifiants machine.

1.5 Utilisation des structures de documents publiées par la RAMQ

La RAMQ assure une validation minimale des éléments de saisie de la structure des documents reçus tels les documents de demandes de paiement. Ce pourquoi la RAMQ recommande fortement aux agences l'utilisation de ses schémas dans le but d'obtenir un meilleur contrôle qualité et un traitement plus rapide des demandes de paiement.

Le fichier XML est validé à la RAMQ par rapport au schéma XSD. Une erreur de conformité fait rejeter l'envoi au complet. L'agence a l'obligation de transmettre à la RAMQ le fichier conforme. Le schéma XSD est fourni aux développeurs afin qu'il soit intégrer à leur logiciel de facturation.

Le changement de la version du schéma obligera la modification du logiciel de facturation. Dans ce cas, la RAMQ acceptera les deux formats (nouveau et ancien) pendant le temps déterminé pour permettre aux développeurs une implantation progressive de leur nouvelle version du logiciel.

Modifié le : 2004-06-29 Page 4 sur 19



1.6 Validations

Au niveau des structures publiées par la RAMQ:

 On retrouve des validations unitaires de spécificité des éléments de données en format et longueur;

Au niveau de l'envoi des fichiers de demandes de paiement :

La RAMQ s'assure de la conformité de la réception en effectuant les validations de cohérence entre les éléments de contrôle et les fichiers reçus. Si au moins une erreur est détectée lors de ces validations, un nouvel envoi de demandes de paiement sera nécessaire.

Les autres validations sont effectuées lors du traitement de la demande et les erreurs suite à celles-ci sont transmises via le fichier d'erreurs quotidien.

1.7 Accusé de réception

Lors de chacun des échanges de fichier un accusé de réception est transmis par la RAMQ. Cet accusé doit être retourné afin que la RAMQ le corrèle. C'est la corrélation de cet accusé qui agit comme confirmation que le message a bien été reçu ou transmis.

1.8 Fichiers transmis à la RAMQ

Fichier de demandes de paiement :

- Le fichier de demandes de paiement sera un fichier compressé dans lequel on retrouvera 1 à n fichiers de demandes de paiement en format XML et un fichier de contrôle en format XML contenant les informations relatives à chacun des fichiers de demandes de paiement.
- La nomenclature de fichier transmis devrait être la suivante soit :

EAJJJSSS.zip où E identifie un envoi et AJJJSSS correspond au premier numéro d'attestation retracé dans le fichier contrôle.

1.9 Fichiers demandés à la RAMQ

Fichier d'erreur:

 L'ensemble des fichiers d'erreurs (format plat) à transmettre seront concaténés et inclus dans un fichier compressé qui sera attaché au message.

Fichier d'états de compte :

• L'ensemble des fichiers d'états de compte (format plat) à transmettre seront concaténés et inclus dans un fichier compressé qui sera attaché au message.

Modifié le : 2004-06-29 Page 5 sur 19



1.10 Liberté dans l'utilisation des services offerts

Les services automatisés d'envoi et de demande de fichiers sont offerts aux agences. Celles-ci ont la liberté de les utiliser séparément ou d'en automatiser l'utilisation multiple. À titre d'exemple, une agence peut automatiser la demande de fichiers d'erreurs après chaque envoi de fichiers de demandes de paiement.

1.11 Messages d'erreurs fonctionnelles

En cas d'erreurs fonctionnelles, un code de message ainsi qu'un libellé sera retourné au « Système Agence ».

1.12 Messages d'erreur (informatique)

Les messages d'erreurs (informatique) sont des messages transmis au «Système Agence» par le système informatique de la RAMQ. Ces erreurs sont transmises via les standards du W3C. Pour plus de détails, consulter la foire aux questions :

http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/devlog/tip i/faq info.shtml

Modifié le : 2004-06-29 Page 6 sur 19



2. Principes généraux pour le suivi des échanges

2.1 Posséder un fureteur pour l'accès au site Web

L'agence doit posséder un fureteur afin de pouvoir consulter le suivi des échanges via un site Web développé par la RAMQ. (Voir P261 Principes réalisateur pour le détail des fureteurs supportés.

2.2 Annulation d'une transmission avant 18h00

L'annulation d'une transmission sera possible avant 18h00, sur le fichier avec le statut « reçu ». L'annulation se fera par lot de demandes de paiement et non pour l'ensemble des lots transmis dans un message.

Cette fonctionnalité sera offerte via le suivi des échanges.

2.3 Demande de retransmission d'un fichier

Si une agence désire recevoir à nouveau un fichier, celle-ci devra modifier le statut du fichier désiré de « transmis » à « à retransmettre » via le suivi des échanges. Elle exécutera par la suite la procédure de demande d'envoi de fichier pour récupérer les fichiers désirés.

Modifié le : 2004-06-29 Page 7 sur 19



3. Principes généraux pour la migration des agences

3.1 Une agence peut utiliser un seul système de transmission

Une agence peut utiliser un seul système de transmission soit BLAST ou les services en ligne. L'inscription à l'un entraîne le retrait de l'autre.

3.2 Auto inscription à partir de l'identifiant et mot de passe

Pour les agences qui utilisent le système BLAST actuellement, celles-ci procéderont à leur auto-inscription via un site Web dont voici l'adresse :

https://www9.ramq.gouv.qc.ca/TIPAIA/OP/OPX GereEchgInfoPaimt/OPX8 Accue iut/default aspx

Pour ce faire, les agences devront avoir en main leur identifiant et mot de passe actuel.

Les étapes de l'auto inscription sont :

- L'Agence saisit son identifiant et mot de passe BLAST de l'ordinateur central
- La RAMQ via le site Web lui transmet un identifiant pour les services en ligne.
- L'Agence y inscrit un nouveau mot de passe
- La RAMQ s'assure de la validité du mot de passe et désactive l'identifiant BLAST de l'ordinateur central

L'Agence peut par la suite utiliser les services en ligne.

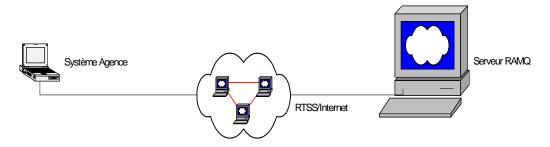
Modifié le : 2004-06-29 Page 8 sur 19

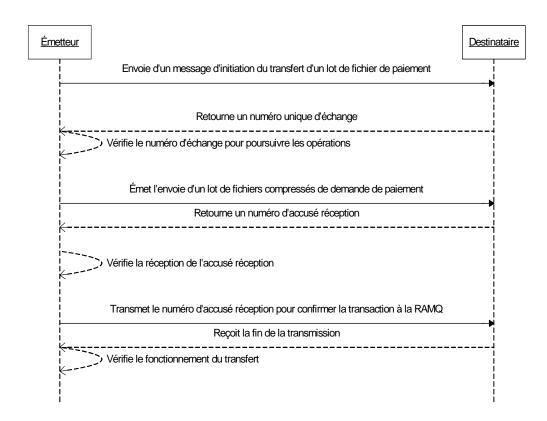


4. Scénarios d'utilisation

4.1 «Envoyer un lot de fichiers de demandes de paiement »

Ce scénario permet d'émettre un message électronique (via un réseau de communication privée ou Internet) d'un lot de fichiers de demandes de paiement à partir d'un «Système Agence» vers la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). Un «Système Agence» représente un logiciel informatique s'exécutant sur un ordinateur d'une agence.





Modifié le : 2004-06-29 Page 9 sur 19



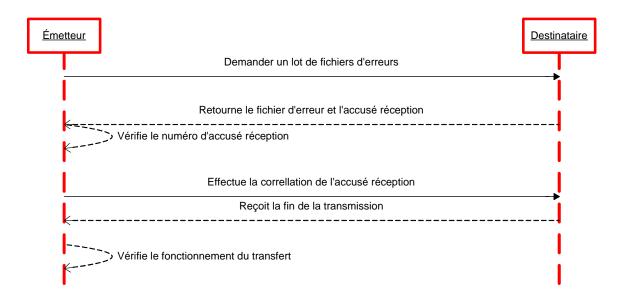
Description du fonctionnement :

- 1. Envoi d'un message d'initiation du transfert d'un lot de fichier de paiement. Le «Système Agence», soit un logiciel informatique émet un message d'initiation du transfert d'un lot de fichiers de paiement en spécifiant les informations pertinentes à l'identification de l'agence et du « Système Agence » émetteur.
- 2. L'objet «Destinataire» de la Régie, soit un service Web automatisé reçoit les demandes d'initiation d'un échange, valide les informations de l'émetteur et retourne un numéro d'échange si celles-ci sont valides.
- 3. Réception du numéro d'échange. Le «Système Agence» vérifie la présence du numéro unique d'échange, si absent pour une raison d'authentification l'agence doit appeler l'équipe de support de la RAMQ. Si par contre le numéro d'échange est absent pour une raison de communication, le logiciel agence doit refaire l'étape d'initiation. Il est à noter que le système agence ne peut émettre le message contenant un lot de fichiers de demande de paiement de l'opération sans avoir un numéro d'échange.
- 4. Transfert d'un lot de fichiers de demandes de paiement. Le «Système Agence» émet de manière électronique un message selon les standards XML/SOAP sur le protocole HTTPS contenant un lot de fichiers compressés de demandes de paiement.
- 5. L'objet «Destinataire» de la RAMQ reçoit le message et s'assure de la validité de la conformité du message. Celui-ci retourne les éléments suivants :
 - a. un numéro d'erreur, lorsque le message est non conforme;
 - b. un numéro d'accusé réception en tout temps;
- 6. Le «Système Agence» reçoit une erreur de non-conformité s'il y a lieu, et un accusé réception.
- 7. Le «Système Agence» retourne l'accusé réception à la RAMQ dans le but de finaliser la transmission du lot de fichiers de demandes de paiement. La réception de l'accusé réception par la RAMQ permet à celle-ci d'officialiser et de démarrer le traitement des fichiers de demandes de paiement à la RAMQ.
- 8. L'objet «Destinataire» de la RAMQ reçoit l'accusé réception et émet un signal de la prise en charge des fichiers de demandes de paiement.
- 9. Le «Système Agence» effectue le déroulement de son traitement normal ou la gestion de l'erreur reçue lors de la transmission. Cette réception met un terme à la communication avec la RAMQ.

Modifié le : 2004-06-29 Page 10 sur 19



4.2 «Demander un lot de fichiers d'erreurs»



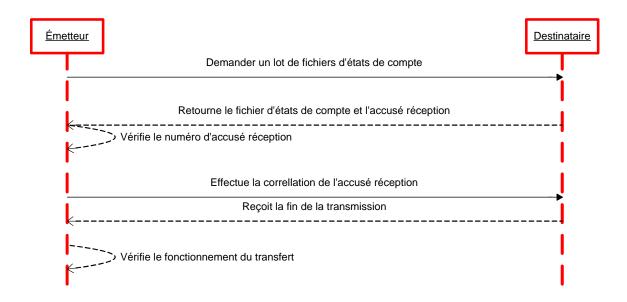
Description du fonctionnement :

- 1. Le «Système Agence», soit un logiciel informatique émet un message de demande d'envoi d'un fichier d'erreurs en spécifiant les informations pertinentes à l'identification de l'agence et du « Système agence » émetteur.
 - L'objet «Destinataire» de la RAMQ, soit un service Web automatisé reçoit les demandes et effectue l'obtention des informations après validation des informations de conformité. Le fichier d'erreurs accompagné d'un accusé de réception et d'une erreur s'il y a lieu est transmis au « Système Agence ».
- 2. Le «Système Agence» vérifie la présence du numéro d'accusé réception et s'il y a lieu, vérifie l'erreur reçue.
- 3. Le «Système Agence» retourne l'accusé réception à la RAMQ, dans le but de finaliser la transmission du fichier d'erreurs. La réception de l'accusé réception par la RAMQ permet à celle-ci d'officialiser la réception de la transmission par une agence.
- 4. Le «Système Agence» effectue le déroulement de son traitement normal ou la gestion des erreurs reçues lors de la transmission. Cette réception met un terme à la communication avec la RAMQ.

Modifié le : 2004-06-29 Page 11 sur 19



4.3 «Demander un lot de fichiers d'états de compte»



Description du fonctionnement :

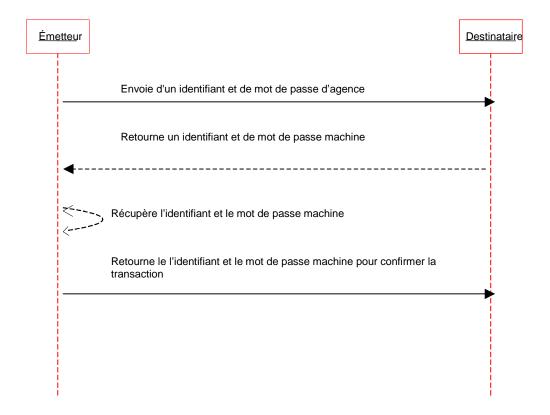
- Le «Système Agence», soit un logiciel informatique émet un message de demandes de transfert d'un lot de fichier d'état de compte en spécifiant les informations pertinentes à l'identification de l'agence et du système agence émetteur.
 - L'objet «Destinataire» de la RAMQ, soit un service Web automatisé reçoit les demandes et effectue l'obtention des informations après validation des informations de conformité. Le fichier d'états de compte accompagné d'un accusé de réception et d'une erreur s'il y a lieu est transmis au « Système Agence ».
- 2. Le «Système Agence» vérifie la présence du numéro d'accusé réception et s'il y a lieu, vérifie l'erreur reçue.
- 3. Le «Système Agence» retourne l'accusé réception à la RAMQ, dans le but de finaliser la transmission du fichier d'erreurs. La réception de l'accusé réception par la RAMQ permet à celle-ci d'officialiser la réception de la transmission par une agence.
- 4. Si la fin de la requête de transmission est réussie correctement, alors, le «Système Agence» effectue le déroulement de son traitement normal ou la gestion des erreurs reçues lors de la transmission. Cette réception met un terme à la communication avec la RAMQ. Sinon, une vérification au journal des échanges est requise pour vous assurer de la prise en charge du traitement par la RAMQ.

Modifié le : 2004-06-29 Page 12 sur 19



4.4 «Générer un identifiant machine»

Ce scénario permet de générer un identifiant machine pour le « système agence » (logiciel) afin que celui-ci puisse communiquer avec la RAMQ. Pour pouvoir utiliser ce service l'utilisateur agence doit posséder son identifiant et mot de passe pour le système TIP-I.



Modifié le : 2004-06-29 Page 13 sur 19



Description du fonctionnement :

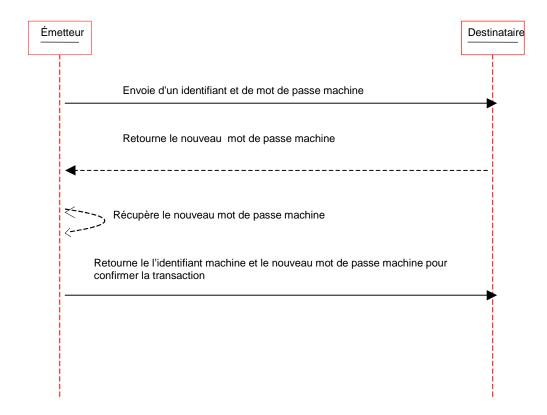
- 1. Envoi d'un message de demande de génération d'identifiant machine. Ce service est appellé au moment d'installation du logiciel. Le «Système Agence», soit un logiciel informatique transmet l'identifiant et le mot de passe de l'agence saisis par l'usager de l'agence lors de la première communication avec la RAMQ etce, afin obtenir l'identifiant machine et le mot de passe qui lui est associé.
- 2. L'objet «Destinataire» de la Régie, soit un service Web automatisé reçoit la demande de génération d'identifiant machine. L'objet «Destinataire» de la RAMQ valide l'identifiant et le mot de passe de l'agence. Si l'identifiant et le mot de passe sont valides l'objet «Destinataire» de la RAMQ génère et retourne au «Système Agence» un identifiant machine et un mot de passe machine. Si l'identifiant et le mot de passe ne sont pas valides, un message d'erreur sera retourné.
- 3. Le «Système Agence» reçoit l'identifiant machine et le mot passe machine. Le «Système Agence» vérifie la présence de l'identifiant machine et le mot passe machine. Si l'identifiant ou le mot de passe sont absents, le «Système Agence» doit refaire le service au complet. Il est à noter que le «Système Agence» doit enregistrer l'identifiant machine et le mot de passe machine automatiquement dans un endroit sécuritaire pour les utiliser lors des transferts de fichiers avec la RAMQ. Cette étape doit être transparente pour un utilisateur d'agence.
- 4. Le «Système Agence» retourne l'identifiant machine et le mot passe machine à la RAMQ dans le but de finaliser la transaction. La réception de l'accusé réception par la RAMQ permet à celle-ci de rendre actif le nouvel identifiant machine et son mot de passe.
- 5. L'objet «Destinataire» de la RAMQ reçoit l'identifiant machine et le mot passe machine et émet un signal qui activel'identifiant et le mot de passe machine. Dans le cas ou l'identifiant machine et le mot passe machine ne sont pas reçus par la RAMQ, l'identifiant et le mot de passe machine ne seront jamais activés.

Modifié le : 2004-06-29 Page 14 sur 19



4.5 «Renouveler le mot de passe d'un identifiant machine»

Ce scénario permet de renouveler le mot de passe d'un identifiant machine. Pour pouvoir utiliser ce service le système agence doit envoyer l'identifiant et le mot de passe machine. Il existe deux possibilités de l'utilisation de ce service. L'utilisation du service pourrait être déclenchée par l'erreur 401 reçue par le «Système Agence» lors de l'identification pour d'autres services. Il est plutôt recommandé d'utiliser la deuxième possibilité qui est l'appel de service avant le délai d'expiration du mot de passe (90 jours).



Modifié le : 2004-06-29 Page 15 sur 19



Description du fonctionnement:

- Envoi d'un message de demande de renouvellement du mot de passe d'un identifiant machine. Ce service est appelé au moment d'expiration du mot de passe ou selon la spécification de chaque logiciel de facturation. Le «Système Agence», soit un logiciel informatique émet un identifiant et un mot de passe machine.
- 2. L'objet «Destinataire» de la Régie, soit un service Web automatisé reçoit la demande de renouvellement du mot de passe d'un identifiant machine. L'objet «Destinataire» de la RAMQ valide l'identifiant et le mot de passe de l'agence. Si le mot de passe machine est reconnu par RAMQ comme expiré ou valide, l'objet «Destinataire» de la RAMQ génère et retourne au «Système Agence» l'identifiant machine et un nouveau mot de passe machine. Si l'identifiant ou le mot de passe reçu par l'objet «Destinataire» de la RAMQ ne sont pas valides, un message d'erreur sera retourné.
- 3. Le «Système Agence» reçoit un nouveau mot passe machine. Le «Système Agence» vérifie la présence du nouveau mot de passe machine. Si le nouveau mot de passe est absent, le logiciel agence doit refaire le service au complet. Il est à noter que le système agence doit enregistrer le nouveau mot de passe machine automatiquement dans le même endroit que l'ancien mot de passe. Cette étape doit être transparente pour un utilisateur d'agence.
- 4. Le «Système Agence» retourne l'identifiant machine et un nouveau mot de passe machine reçu à la RAMQ dans le but de finaliser la transaction. La réception de l'identifiant machine et du nouveau mot de passe machine par la RAMQ permet à celle-ci d'activer le nouveau mot de passe.
- 5. L'objet «Destinataire» de la RAMQ reçoit l'identifiant machine et un nouveau mot de passe machine et émet un signal de l'activation de nouveau mot de passe crée. Dans le cas ou l'identifiant machine et un nouveau mot de passe machine ne sont pas reçus par la RAMQ le nouveaumot de passe ne sera jamais réutilisable.

Modifié le : 2004-06-29 Page 16 sur 19



4.6 «Tous les scénarios»

Les trois premiers scénarios peuvent être utilisés séquentiellement par un «Système Agence» lors d'une même connexion soit :

- 1. Envoyer un lot de fichiers de demandes de paiement;
- 2. Demander un lot de fichiers d'erreurs;
- 3. Demander un lot de fichiers d'états de compte;

L'utilisation de deux scénarios suivants est spécifique.

4. Générer un identifiant machine;

Ce service doit être utilisé lors de l'installation du logiciel sur un nouvel ordinateur pour obtenir un identifiant machine.

5. Activer id Machine.

Le service de renouvellement de mot de passe d'un identifiant machine pourrait être invoqué de deux façons différentes :

Première façon : lors d'erreur 401 retournée par la RAMQ après la validation de mot de passe expiré.

Deuxième façon : à n'importe quel intervalle plus petit que 90 jours de la dernière création du mot de passe.

Modifié le : 2004-06-29 Page 17 sur 19



5. Structure d'un message d'envoi de demandes de paiement

Cette section présente la structure du message SOAP émis par le «Système Agence» pour communiquer avec la RAMQ.

5.1 En-tête du message («Header»)

La balise «Header» permet de passer dans le message des informations d'authentification de l'émetteur. Le tableau suivant présente les informations nécessaires dans la balise en-tête «Header» de la requête transmise à la RAMQ par des «Système Agence».

La signification des colonnes du tableau est :

- Attributs : indique le nom de l'attribut à mettre à jour;
- E/S : représente un paramètre en Entré (E), sortie (S) ou les deux (E/S);
- Oblig. : indique un paramètre obligatoire ou non;
- Description : indique la définition de l'élément requis.

Attributs	E/S	Oblig.	Description
NoIntervenantEch ange	Е	Oui	Correspond au numéro de l'intervenant d'échange de la requête (numéro de transmission)
NoDeveloppeur	Е	Oui	Représente le numéro de développeur du logiciel du «Système Agence»
NoEchange	E/S	Non	Représente le numéro d'échange, inscrit par la RAMQ, pour suivre une série d'échanges normalisés avec un logiciel agence. Ce numéro est généré par la RAMQ.

5.2 Corps du message («Body»)

Cette section comprend un lot de fichiers compressés de demandes de paiement avec son fichier de contrôle sous la forme d'un document attaché dans la structure du message SOAP. Les détails techniques de cet attachement sont décrits dans le document «P261 Principes réalisateur».

Modifié le : 2004-06-29 Page 18 sur 19



6. Structure d'un message de demande d'envoi de fichier d'erreurs ou d'états de compte

Cette section présente la structure du message SOAP émis par le «Système Agence» pour communiquer avec la RAMQ.

6.1 En-tête du message («Header»)

La balise «Header» permet de passer dans le message des informations d'authentification de l'émetteur. Le tableau suivant présente les informations nécessaires dans la balise en-tête «Header» de la requête transmise à la RAMQ par des «Système Agence».

La signification des colonnes du tableau est :

- Attributs : indique le nom de l'attribut à mettre à jour;
- E/S : représente un paramètre en Entré (E), sortie (S) ou les deux (E/S);
- Oblig. : indique un paramètre obligatoire ou non;
- Description : indique la définition de l'élément requis.

Attributs	E/S	Oblig.	Description
NoIntervenantEch ange	Е	Oui	Correspond au numéro de l'intervenant d'échange de la requête (numéro de transmission)
NoDeveloppeur	Е	Oui	Représente le numéro de développeur du logiciel du «Système Agence»
NoEchange	E/S	Non	Représente le numéro d'échange, inscrit par la RAMQ, pour suivre une série d'échanges normalisés avec un logiciel agence. Ce numéro est généré par la RAMQ.

6.2 Corps du message («Body»)

Cette section est vide lors d'une demande d'envoi de fichier d'états de compte ou d'erreurs.

Il est à noter que le fichier d'erreur et/ou états de compte est attaché au message lors du retour de l'appel au logiciel «Système Agence».

Modifié le : 2004-06-29 Page 19 sur 19